

civil et, en conséquence, dépend dans une moindre mesure, règle générale, des contrats de défense. D'autre part, certains secteurs de l'industrie ont installé des aménagements spéciaux et formé des ingénieurs spécialisés dont ils ont absolument besoin pour continuer de mettre en œuvre le programme de défense en matière d'électronique, dans un domaine où les débouchés civils sont pour ainsi dire inexistantes. En cet âge électronique, nous savons tous que les nouvelles découvertes dans le domaine des avions et des armes exigent de nouveaux systèmes de contrôle électronique de plus en plus compliqués. Cependant, il est impossible de prédire en ce moment quelles en seront les répercussions futures sur l'industrie canadienne.

La production de navires étant une œuvre de longue haleine, les programmes de construction mis en marche au cours d'années précédentes se poursuivront durant l'année financière en cours. La construction des destroyers d'escorte qui restent à livrer se poursuivra. On s'attend que quatre de ces navires subiront au cours de l'année leurs essais définitifs. Les travaux avancent toujours en ce qui concerne les six dragueurs de mines côtiers de la classe MCB. Le prototype sera probablement terminé l'automne prochain. Le deuxième programme de transformation des frégates, intéressant cinq unités, est aussi fort avancé. Les deux premiers navires devraient vraisemblablement être terminés le printemps prochain. Le porte-avion *Bona-venture*, en construction au Royaume-Uni, est presque terminé et on s'attend à en prendre livraison vers la fin de l'automne.

Il est probable qu'on va connaître une nouvelle compression des commandes de fabrication de bouches à feu et de munitions. Le programme de fabrication des armes portatives ne subira par contre aucun ralentissement au cours de l'année, du fait de l'adoption par les forces armées du nouveau fusil FN. Il se peut que les programmes de production des armes et munitions de plus gros calibre soient à peu près réalisés au cours de l'année, ce qui nous oblige à examiner les moyens de conserver, dans la mesure du possible, les aménagements industriels et les procédés techniques de production déjà mis au point à cet égard.

On me permettra de dire un mot des commandes des canons de DCA de 3 po. 50 calibres dont il était question dans le rapport de l'auditeur général pour la dernière année financière. Ces commandes ont été passées à la *Sorel Industries Limited* et exécutées dans son usine de canons, à Sorel, pour le compte des gouvernements canadien et américain. L'écart de \$112,000 par pièce entre le prix fait à un gouvernement et le prix

fait à l'autre montre bien les frais très lourds qu'entraîne la remise en place des aménagements nécessaires aux travaux de ce genre.

Sauf quelques petits suppléments pour du matériel spécial dont la Marine canadienne avait besoin, la différence de prix tient surtout à trois postes de dépenses qui, a-t-on jugé, ne s'appliquaient qu'au compte du Canada parce qu'ils avaient trait au rétablissement de la seule installation canadienne pour la production de canons de gros calibre dont les services armés avaient grand besoin quand a éclaté la guerre en Corée. Il s'agissait de dépenses de restauration d'usine et de logements pour le personnel, du chiffre de \$908,000, ou de \$19,000 par canon; de frais d'entretien d'usine, en guise de compensation partielle pour les frais nécessités pour retenir cette installation hautement spécialisée pour la fabrication de canons et qui n'avait aucune utilité commerciale, ou peu, durant la période écoulée de 1945 à 1950, soit \$35,074 par affût; et les frais antérieurs à la production et pour l'instruction, du chiffre de \$33,158 par canon. Ces chiffres représentent les frais généraux de la première année d'exploitation que le volume relativement faible de la production durant cette période ne pouvait raisonnablement absorber, si l'on songe qu'il a fallu partir pour ainsi dire de zéro et remettre l'usine en activité et la munir d'un personnel.

C'est vrai que le prix inscrit pour les canons au compte du Canada a été supérieure à celui fait au gouvernement des États-Unis, mais il ne faut pas oublier que le paiement des frais dont il s'agit ont entraîné des avantages importants dans tous les contrats ultérieurs de production, y compris ceux portant sur la production des obusiers de 105 mm. et de 155 mm.

Un autre avantage qu'a retiré le Canada et qu'il ne faut pas oublier, c'est que la commande américaine de 180 canons (à rapprocher des 46 nécessaires pour le Canada) a absorbé environ les quatre cinquièmes des frais généraux obligatoires se rattachant au programme, qu'elle s'est traduite par une importante diminution du prix de revient, en raison de l'efficacité accrue par suite de la plus forte production à laquelle participent les deux gouvernements.

En résumé, tandis qu'en 1951 notre programme de production de défense se heurtait à des problèmes de croissance et d'expansion, nous avons maintenant à résoudre des problèmes de maintien et de stabilisation. Alors qu'au départ notre tâche consistait à trouver des sources d'approvisionnement capables de répondre à la demande, nous avons plutôt, aujourd'hui, à orienter la demande persistante vers les sources d'approvisionnement établies, de façon à faire le meilleur usage